

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD1119

présenté par
M. Pierre Cazeneuve, rapporteur

ARTICLE 2 BIS

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du territoire d'accueil »,

les mots :

« de la commune d'implantation ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.